

Passionnément Fargues

L'intérêt général d'un équipement public tel qu'un collège ne fait aucun doute pour une quasi-totalité des résidents du territoire. Cependant, c'est l'intérêt particulier qui l'emporte aujourd'hui par le seul fait d'un jusqu'au boutisme d'opposants, majoritairement sans enfants, toujours désireux que le projet se réalise, mais pas près de chez eux. Le département s'était engagé en début d'année après l'avis défavorable du commissaire enquêteur, à poursuivre le projet. L'objectif impératif d'ouvrir des classes à la rentrée 2025 afin d'alléger en priorité les effectifs des collèges de Créon et Latresne se transforme en une construction d'un collège modulaire de 400 élèves sur un terrain hors de notre territoire des coteaux bordelais. Fort de ces éléments, il est aisé de comprendre que l'intérêt général spécifique à cette contrainte temps et les jeux d'influences politiques du département l'emportent sur la certitude annoncée de recours, procès et dissensions internes. Cette perspective a motivé le retrait du projet pour la rentrée 2025 sur le site de la Fraysse. Nos opposants veulent échapper à leurs responsabilités, en les rejetant sur la collectivité mais force est de constater que le collège ne se fera pas dans notre commune, et ceci contre notre volonté.

Et si Fargues...

Le département renonce à implanter le collège à la Fraysse.

Depuis le début de ce projet nous avons alerté le maire et la communauté de communes sur l'impossibilité d'implanter un collège sur ce site en raison de la réglementation des zones humides et de la mauvaise accessibilité. Le préfet, la DDTM, la MRae ont donné des avis négatifs. Le rapporteur de l'enquête d'utilité publique a donné un avis défavorable en pointant plusieurs insuffisances du dossier (*). Le département n'a pas pu compléter le dossier loi sur l'eau qui impose impérativement de trouver des terrains de compensation pour la zone humide détruite. Au plan de la réglementation, ce dossier était irrecevable. L'accessibilité dénoncée par le commissaire enquêteur allait contraindre le département et la commune à engager d'importants et coûteux travaux d'aménagement, route de Lignan, non prévus dans le permis de construire. Devant l'impossibilité d'obtenir l'ensemble des autorisations nécessaires et les surcoûts de ce dossier, le département dans son communiqué du 31/03/2023 se dit « *soucieux des enjeux environnementaux et engagé dans une démarche en faveur de la résilience* » reconnaît que « *L'intérêt général, qui a toujours guidé l'action du Département, nous conduit aujourd'hui à renoncer au projet de construction d'un collège sur le Domaine de la Fraysse* », rejoignant ainsi les valeurs et la vision de l'intérêt général défendues par les opposants de ce projet. Qui est responsable de ce gâchis financier, éducatif et relationnel ? Département, Communauté de communes et Mairie de Fargues sont dans le déni de leur responsabilité dans la mauvaise gestion de ce dossier. Pour eux, les coupables sont des Farguais qui se seraient mobilisés lors de l'enquête publique, pour des raisons personnelles, politiques. Voilà bien peu de respect des avis des institutions, de la qualité du commissaire enquêteur et des processus démocratiques. (*) Rapport disponible à partir du site de la mairie. *Florence Allais, Sébastien Major, Gérard Néraudau*

Défendre la cause environnementale: un droit et un devoir citoyen.

Le 31 mars 2023, a été publiée la décision du Département de renoncer à construire un nouveau collège sur la zone naturelle du Domaine de La Fraysse. Cette décision est en accord avec la politique de résilience foncière girondine affichée par Monsieur GLEYSE (Président du Département de la Gironde). Mais pour parler d'un territoire véritablement résilient il ne faudrait pas en oublier ses habitants. Dans le Projet de territoire "Ambition 2030" de Coeur entre-Deux_Mers, de juillet 2019, il est précisé que: la préservation de l'environnement, au sens large, passe par une mobilisation des citoyens leur permettant d'être acteurs dans cette (r)évolution. Dans les faits, à Fargues Saint-Hilaire, comme ailleurs, les résidents ne sont toujours pas intégrés dans la mise en oeuvre des projets qui les impactent directement mais consultés par leurs élus à posteriori, les dits projets ayant été largement élaborés en amont, sans eux. Cependant nous sommes en 2023 et la prise de conscience des enjeux climatiques auxquels l'humanité toute entière va devoir faire face, gagne du terrain. La conséquence directe en est la volonté accrue de chacun d'entre nous de se réapproprier le droit de défendre l'environnement écologique dans lequel il vit. Suite à cette mobilisation citoyenne, des projets de grande ampleur comme la construction du collège dans notre commune mais aussi, par exemple, un projet d'entrepôt d'Amazon près de Rouen sont abandonnés au grand dam de nos élus qui refusent de comprendre, qu'aujourd'hui, l'intérêt écologique prévaut sur l'intérêt économique. Pourtant, il en va de notre survie à tous et notamment celle de nos enfants et de nos petits-enfants. *Marie LALANNE GUERIN et Françoise PALLUAU DUBOULOZ.*